

Commune de la Ferté-Bernard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DECISION n° 2025-12-08

Relative à la signature d'un marché de travaux de rénovation et de mise en sécurité des bâtiments municipaux (14 et 48 rue d'Huisne – Escal) pour :

Lot 01- Métallerie avec la société DORISON

Lot 02 - Maçonnerie avec la société LE BATIMANS

Lot 04 – Charpente couverture avec la société DORIZE

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

LE MAIRE DE LA COMMUNE

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code de la commande publique en vigueur,
- **VU** la délibération du 25 Mai 2020 prise sur le fondement de l'article L-2122-22 du code général des collectivités territoriales, portant délégation d'attribution de l'organe délibérant et autorisant Monsieur le Maire à :
 - 4°-Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits, sont inscrits au budget :
- ➔ **Considérant** la nécessité de lancer une procédure de marché public afin de retenir les entreprises chargées d'effectuer les travaux de rénovation et de mise en sécurité de bâtiment municipaux,
- ➔ **Considérant** que la consultation, lancée le 20 octobre 2025, a permis de recueillir :
 - . 3 offres pour le lot n° 01 – Métallerie,
 - . 2 offres pour le lot n° 02 – Maçonnerie,
 - . 1 offre pour le lot n° 04 – Charpente couverture.Aucune offre n'ayant été déposée pour le lot n° 03 – Menuiserie intérieure, celui-ci sera déclaré sans suite pour motif d'infructuosité,
- ➔ **Considérant** qu'après analyse des offres, conformément aux critères énoncés dans les documents de consultation, les offres suivantes s'avèrent être les mieux disantes :
 - La Société Dorison pour le lot 01 – Métallerie,
 - La Société Le Batimans pour le lot 02 - Maçonnerie,
 - La Société Dorize pour le lot 04 – Charpente couverture,

DECIDE

Article 1 : De déclarer sans suite pour motif d'infructuosité le lot 03 – Menuiserie intérieure : une consultation pourra être relancée ultérieurement.

Affiché P

08 JAN. 2026

Article 2 : De conclure avec la société DORISON, sise 542 route du Mans – 72400 CHERRE-AU, le marché relatif au lot 01 – Métallerie pour un montant de 16 496,89 € HT.
A ce montant s'ajoutera la TVA au taux légal en vigueur,

Article 3 : De conclure avec la société LE BATIMANS , sise 80 route des Aulnays – 72700 SPAY, le marché relatif au lot 02 – Maçonnerie, pour un montant de 13 915 € HT.
A ce montant s'ajoutera la TVA au taux légal en vigueur,

Article 4 : De conclure avec la société DORIZE, sise route du Mans – 72700 PRUILLE LE CHETIF, le marché relatif au lot 04 – Charpente couverture, pour :

- la tranche ferme d'un montant de 19 448,27 € HT,
- la tranche optionnelle pour un montant de 28 154,54 € HT (affermie via un ordre de service).

A ces montants s'ajoutera la TVA au taux légal en vigueur,

Article 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mamers,
- Madame la Trésorière de la Ferté Bernard.

Fait à La Ferté Bernard, le 31 décembre 2025

